

S'inscrire à l'UPJV



Vous êtes ressortissants d'un pays de l'Union européenne

Vous devez candidater sur la plateforme [e-candidat](#).

Pour connaître les modalités et calendriers de candidature, vous pouvez consulter la page "[candidater s'inscrire à l'UPJV](#)"

Vous êtes ressortissants d'un pays hors Union européenne

1. Votre pays dispose d'un centre Campus France : vous devez obligatoirement vous inscrire via le site internet de campus France. Voir la liste des pays concernés sur le site www.campusfrance.org.

2. Votre pays ne dispose pas d'un centre Campus France : Vous souhaitez vous inscrire en 1^{ère} année de licence : vous devez télécharger un dossier de demande d'admission préalable à partir du 15 novembre et le renvoyer avant le 22 janvier.

[dossier demande d'admission préalable \(DAP\) - résidents à l'étranger](#)

[dossier demande d'admission préalable \(DAP\) - résidents en France](#)

[la Demande d'Admission Préalable \(DAP\) à l'inscription en premier cycle dans une université française](#)

Vous devez également passer à l'UPJV [le test de connaissances en français \(TCF\)](#).

Vous souhaitez vous inscrire en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence générale ou en 1^{ère} année de master : [vous devez candidater sur la plateforme e-candidat](#).

Vous souhaitez vous inscrire en licence professionnelle, en master 2 et dans certaines formations : **vous devez candidater sur la plateforme e-candidat.**

Vous souhaitez vous inscrire en doctorat : **contactez l'une des deux écoles doctorales** (école doctorale en sciences humaines et sociales, école doctorale en sciences et santé). Les inscriptions ont lieu en septembre au Campus (guichet unique des étudiants internationaux).

Liste des pièces à fournir pour une première inscription